

UNE INITIATIVE DE LA COMMUNE DE MOLENBEEK SAINT-JEAN
EN PARTENARIAT AVEC L'AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC

Conférences/Dejeuner

LE MAROC

dans un monde arabe

En Mouvement...



21/05

de 9h à 17h

Conférences/Dejeuner

Avec la participation de :

Philippe Moureaux, Bourgmestre, historien et Ministre d Etat.

Samir Addahre, Ambassadeur du Royaume du Maroc.

M. Aucourt, Expert en droit constitutionnel (Boston USA).

M. Zerouki, Magistrat de la famille auprès du tribunal
de la famille de la ville de Fes.

Anas Loukili, Magistrat de la famille auprès
de l'Ambassade du Royaume du Maroc .

Jamila Sedqi, Magistrat de liaison du Royaume du Maroc en Belgique.

Ahmed Chakri, Avocat au Barreau de Rabat.

Badia El Belghiti, Conseillère Communale.

AVENUE JEAN DE HOESE 3 - 1080 BRUXELLES

TRANSPORT EN COMMUN : bus 20 et 49. tram 82. METRO LIGNE 1.2.5 et 6. Possibilité PARKING.

Réservations: badiaelbelghiti@hotmail.com INFO 0477 13 86 02.

La Commune de Molenbeek Saint-Jean a le plaisir de vous inviter à une double conférence sur les réformes constitutionnelles globales au Maroc.

La première conférence abordera la réforme constitutionnelle globale, c'est un tournant historique pour ce pays en pleine évolution.

Les annonces concernant la justice la place de la femme, la pluralité de l'identité marocaine ou encore les modalités de la régionalisation, sont un atout aussi important. Le Maroc reste exemplaire au sein de ce monde Arabe en pleine mutation.

L'approbation de ces réformes, par voie référendaire est de nature à renforcer le caractère démocratique de ce pays.

La réforme globale est basée sur 7 fondements majeurs, dont la reconnaissance de la langue amazighe, ainsi que le renforcement des droits de l'homme.

La deuxième conférence abordera le code de la famille " La Moudawana"

Le code de la famille, une véritable révolution Les prémices du changement au niveau du code de la famille remontent à 1999 quand le Roi Mohamed VI s'est interrogé dans son discours, au lendemain de son accession au Trône : « comment assurer progrès et prospérité à une société alors que les femmes, qui en constituent la moitié, voient leurs droits bafoués et pâtissent d'injustice, de violence et de marginalisation, au mépris du droit à la dignité et à l'équité».

Le nouveau code de la famille, a été adopté à l'unanimité par les députés le 23 janvier 2003 et entré en vigueur le 4 février 2004. Aux termes de la nouvelle loi, la famille est désormais placée sous la responsabilité conjointe des deux époux.

LE MAROC

dans un monde arabe
En Mouvement...

9h00	Accueil Déjeuner
10h00 à 12h00	Conférence sur les réformes constitutionnelles. avec plusieurs intervenants experts en droit constitutionnel.
12h30	Déjeuner
14h00 à 17h00	Ouverture de la conférence sur les avancées du Maroc dans le cadre des droits de la femme, code de la famille " Moudawana".

Réservation souhaitée,
0477-13-86-02 / badiaelbelghiti@hotmail.com